

Communauté de Communes du Comté de Grimont Poligny

COMPTE RENDU

Réunion du Conseil Communautaire le 26 mars 2013

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Comté de Grimont Poligny s'est réuni le mardi 26 mars 2013 à 20h30 en mairie de Fay-en-Montagne sous la présidence de Monsieur Jean-François GAILLARD.

Etaient présents : Jean-François GAILLARD (Président), Alain GUYOT, Dominique BONNET, Yves DECOTE, Gérard BOUDIER, André LAMBERT, Frédéric LAMBERT, Jacky REVERCHON (Vice-Présidents), André VIONNET, Auguste HERZOG, Jean-Paul BUCHET, Jean-Claude GIRARDOT, Roland BERTHELIER, Christian SOMMER, Guy AUBERT, Jean-Louis DUFOUR, Eric TOURNEUR, Roger CHAUVIN, Jean-Marie BAILLY, Michel FEVRE, Jean-Pierre KOEGLER, Robert LACROIX (départ vers 21h30), Marie-Ange CAPRON, Olivier FISCHER, Colette GIRARD, Annie JACQUOT, Jocelyne REVERCHON, Hubert MOTTET, Bernard LUGAND, Véronique LAMBERT, André JOURD'HUI, Paul AUBERT, Marie-Line LANG-JANOD, Marie Madeleine SOUDAGNE, Joëlle DOLE, Armande REYNAUD, Danièle CARDON, Christelle MORBOIS, Agnès MILLOUX, Roland CHAILLON, Jean-François DHÔTE, Catherine CATHENOZ, Christine GRILLOT, Nicolas VESCOVI, Jean SONNEY, Claude REBOURG, Jean-Marie FAGOT.

Assistaient à titre consultatif : Anne-Frédérique GENEVE, Bruno JOUHAM, Marie-Colette VUILLERMET, Dominique BOICHUT.

Etaient Excusés : Jean LETROUBLON (Vice-Président), Stéphanie BORNIER, Gérard DOUDIER, Antoine MARCELIN, Bénédicte LAMY, Serge DAYET, Bruno FAS, Nelly BUYS, Daniel BARBE, Christel FAGOT, Jean-Jacques DE VETTOR, Camille JEANNIN, Stéphane MACLE, Dominique DE CAFFARELLI, Monsieur Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCCG.

Etaient absents : Jean-Marc GERDY, Jérémy SAILLARD, Dominique GRAND, Myriam LACOMBE, Michel BONTEMPS.

Secrétaire de séance : Monsieur Eric TOURNEUR.

★ ★ ★ ★

Le Président ouvre la séance en présentant ses condoléances au nom de l'ensemble du Conseil Communautaire à Monsieur Michel FEVRE et Madame Annie JACQUOT pour les décès de leurs pères.

Accueil par Monsieur Jean-Marie BAILLY, Maire de Fay-en-Montagne, qui souhaite la bienvenue aux membres du Conseil Communautaire dans les locaux neufs de la commune qui seront inaugurés le 4 mai à 11h.

Le Président fait l'appel et accueille Madame Agnès MILLOUX, Déléguée titulaire de Poligny en remplacement de Madame Andrée Roy.

1. Rendu compte par le Président de l'exercice des délégations accordées par le Conseil Communautaire.

Rendu compte des décisions prises par le Bureau : NEANT

Rendu compte des décisions prises par le Président

- **Piscine de plein air par attribution de marché de type MAPA:**
 - Travaux de remplacement des bardages extérieurs** : Au terme de la consultation des entreprises, commande a été donnée à Monsieur PONCET Maurice pour la somme de 7 385,30€ TTC. Le bardage est en tôle sur une frissette lasurée.-
 - **Remplacement de la pompe échangeur (réchauffeur à plaques)** à l'entreprise EIMI pour la somme de 3 041,43€ TTC

-Achat d'un lit avec literie et d'un vestiaire pour usage infirmerie dans le local de surveillance à l'UGAP pour 695€ TTC.

- **Travaux au Moulin de Brainans suite à visite technique de sécurité ou pour amélioration** : fourniture et pose d'une main courante pour accès à l'étage par l'entreprise Métallerie du Revermont au prix de 1 225,90€ TTC; fourniture et pose de cylindres sur organigramme à l'entreprise DUCROT pour 537€ TTC; extension d'alarme incendie dans la petite salle de concert, détecteur de fumée et tableaux de synthèse dans les logements à l'entreprise JLB Contrôle pour la somme de 4 376,08€ TTC; vérification des installations électriques en partie ERP et autres à l'entreprise JLB Contrôle pour la somme minimum de 2 984,99€ TTC (+ une variante chiffrée à l'unité de prestation dont le nombre d'unité sera décidé en cours de chantier); raccordement de lave verres à la prise d'eau et à l'évacuation à l'entreprise OLIVIER pour 347,99€ TTC ; prestation de contrôle par DEKRA pour vérification réglementaire du système de sécurité incendie et installation de chauffage : 670,00€ HT.
- **Contrat triennal de maintenance des chaudières des équipements piscine, Moulin de Brainans, camping et bureaux** : au terme de la consultation, les deux offres reçues des entreprises MOLIN et EIMI sont en cours d'analyse comparative.

2. Adoption du procès-verbal de séance de Conseil du 21 février 2013.

Le procès-verbal de séance du 21 février 2013 sera adopté ultérieurement, car il a été remis aux membres ce jour.

3. Transfert de compétence ALSH péri-scolaire : les décisions sont reportées à la séance prochaine du Conseil.

Le Président indique que, suite au dernier Conseil, des contacts avec la Préfecture ont eu lieu afin de pouvoir rédiger une délibération correspondant aux attentes du Conseil et conforme à la législation. Il est demandé par les services de l'Etat, afin d'éviter de faire état de sites déclarés et non-déclarés – ce qui posait problème étant donné la position de Saint-Lothain qui ne souhaite pas transférer son ALSH déclaré –, de lister l'ensemble des sites présents sur la Communauté de Communes et de donner pour chaque structure une date de transfert. La délibération avec les dates de transfert ne sera pas prise lors de ce Conseil mais du prochain. Un courrier va être envoyé au préalable aux conseils municipaux afin qu'ils se positionnent sur les dates de transfert, qui seront adoptées lors du Conseil Communautaire du mois de mai.

Les propositions seront faites selon l'échéancier suivant :

- Premiers transferts le 1^{er} janvier 2014, avec le RAM, le périscolaire de Le Fied.
- Les transferts suivants se feraient le 1^{er} septembre 2014 avec l'ensemble du périscolaire de Poligny (Perchées, Centre, Jacques Brel), ainsi que Grozon.
- Puis le 1^{er} janvier 2015 avec Aumont / Montholier, Sivos du Val d'Orain, Saint-Lothain.

Après transfert, la Communauté de Communes aura la compétence et se chargera de l'organisation et du personnel sur les sites. D'un point de vue financier, le Président propose que la Communauté de Communes assume sa charge financière sur les sites transférés de la manière suivante :

- pour les sites déclarés et agréés, une prise en charge des frais restants aux communes sera assurée à hauteur de 50% par la Communauté de Communes (soit environ 25 % du total des frais)
- pour les sites non déclarés, une prise en charge sera assurée par la Communauté de Communes à hauteur de 25 % de l'ensemble des dépenses. Restera à la charge des communes environ 55% de l'ensemble des dépenses, puisqu'il n'y a pas de prise en charge de la CAF.

Les structures qui ne souhaitent pas s'intégrer dans la démarche communautaire ne percevront pas de contribution de la Communauté de Communes.

Pendant la période du transfert, pour les sites non encore transférés, des fonds de concours seront versés aux communes.

Il est répondu à Monsieur Roland CHAILLON que l'étalement de la prise de compétence est une nécessité technique et qu'un poste de coordonnateur sera créé pour permettre une organisation fonctionnelle de l'ensemble des sites.

La prise de compétence permettra des discussions simplifiées avec la CAF qui est en demande d'une gestion communautaire du périscolaire avec la mise en place de « contrats de territoire ». Il est peu probable que la prise de compétence communautaire permette une économie d'échelles, étant donné que le souhait est d'agrèer l'ensemble des sites, ce qui implique des coûts d'encadrement supérieurs, et que le changement des rythmes scolaires va amener des coûts supplémentaires.

Madame Véronique LAMBERT précise que le maintien d'un directeur par site est rendu obligatoire par la DDCSPP.

Monsieur Jean-Marie BAILLY indique que les petites communes n'ont pas les moyens financiers de gérer une trésorerie de périscolaire et que cela requiert une implication bénévole qui doit être remplacée par des services professionnalisés.

Monsieur Robert LACROIX demande ce qui sera fait pour les SIVOS qui ne sont pas entièrement sur le territoire communautaire. Un fonds de concours sera défini pour les communes de ces SIVOS appartenant à la Communauté de Communes en fonction du coût du périscolaire.

Pour les communes hors territoire communautaire dont des enfants sont gardés dans les groupes périscolaires de la Communauté de Communes, un financement par enfant leur sera demandé.

4. Monsieur Frédéric LAMBERT, Vice-Président Délégué au Tourisme, présente les dossiers débattus lors de la commission Tourisme, en séance du 5 mars 2013.

4.1. Subvention de fonctionnement 2013 à l'Office du Tourisme

En 2012, la Communauté de Communes a renouvelé la convention triennale avec l'Office du Tourisme. La proposition de l'Exécutif et de la Commission est de financer le fonctionnement à hauteur de 43 000 € et de financer une partie du site internet à hauteur de 2500 €.

Le montant total du devis pour la création du site est de 5000 €.

La subvention est approuvée par 46 votes pour et 1 abstention.

4.2. Fixer le tarif de vente des topoguides au CDT pour 2,50€

Le tarif de vente est approuvé à l'unanimité des 47 votants.

4.3. Projet de requalification du camping pour classement 3 étoiles

Monsieur Frédéric LAMBERT indique que le projet présenté fait suite à la décision de la Commission qui s'est prononcée à la majorité pour un projet de requalification pour un classement 3 étoiles et non 2 étoiles, ce qui était une autre possibilité, mais sans financement externe possible.

La requalification du camping pour obtention d'un label 3 étoiles est votée à l'unanimité des 47 votants.

4.4. Création de boucles de randonnée pour cyclotouristes.

Le financement des boucles à hauteur de 8500 € TTC environ en partenariat avec le Conseil Général est voté à l'unanimité.

4.5. Programme RIS sur le territoire de Grimont.

Le RIS de la commune d'Oussières qui a connu un récent sinistre est pris en charge en partie par l'assurance du conducteur fautif et pour le restant par la Communauté de Communes.

Le programme RIS comprenant la création de 4 nouveaux RIS, l'actualisation de la carte du territoire sur les RIS existants, la création d'un RIS randonnée et le remplacement du RIS d'Oussières pour un montant prévisionnel total de 18 000€ HT est validé à l'unanimité des 47 votants.

Suite au départ de Monsieur Lacroix, le nombre des votants passe de 47 à 46.

5. Monsieur Alain GUYOT, 1^{er} Vice-Président Délégué aux Finances et Affaires Générales, présente les dossiers débattus lors de la Commission Finances et Affaires Générales, en séance du 13 mars.

5.1. Approbation des comptes administratifs 2012.

Le compte administratif des Ordures Ménagères est approuvé à l'unanimité.

Le compte administratif du Camping est approuvé à l'unanimité.

Le compte administratif du SPANC est approuvé à l'unanimité.

Le compte administratif de l'OCMACS est approuvé à l'unanimité.

Le compte administratif des Zones d'Activités Economiques est approuvé à l'unanimité.

Le compte administratif du budget Général est approuvé à l'unanimité.

Le compte administratif des Locaux Industriels (clos au 31.12.2012) est approuvé à l'unanimité.

5.2. Approbation des comptes de gestion 2012.

L'Assemblée valide l'ensemble des comptes de gestion 2012 à l'unanimité.

5.3. Affectation des résultats 2012.

Les affectations des résultats sur l'ensemble des budgets sont approuvées à l'unanimité.

5.4. Vote des taux de fiscalité 2013.

- Il est proposé que le taux de taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères soit maintenu à 9,75%.

Monsieur Jean-Louis DUFOUR indique que, vu l'augmentation des bases, il aurait été possible de baisser le taux pour éviter une augmentation globale des redevances de 1,8%.

Toutefois Monsieur Alain GUYOT indique que l'excédent n'est que de 29 000 €, il convient donc d'être prudent pour éviter une augmentation significative d'un seul coup.

La décision de maintenir le taux est validée par l'Assemblée à 45 voix pour et 1 abstention.

- Il est proposé de ne pas modifier pour 2013 les taux des différentes composantes du panier fiscal soit :

-Taux de CFE =20.06%

-Taux de TH =10,70%

-Taux de FB = 0.62%

-Taux de FNB =1,31%

En réponse à la question de Monsieur Roland CHAILLON, il est précisé que la Communauté de Communes ne dispose d'aucune réserve de taux à affecter à l'augmentation de la CFE cette année, et que les augmentations de taux doivent respecter la règle de variation proportionnelle entre foncier non bâti et taxe d'habitation.

Information sur la variation des allocations compensatrices : la baisse 2013 concerne la TH (personnes de condition modeste).

Le maintien des taux est validé à l'unanimité.

5.5. Vote des cotisations.

Le Conseil Communautaire adopte à 45 voix pour et une abstention la cotisation de fonctionnement au Pays du Revermont d'un montant de 5,10 €/habitant, soit 56 600 € au total, identique à 2012.

5.6. Approbation des Budgets Prévisionnels 2013.

- Le budget primitif des Ordures Ménagères présente :

dépenses et recettes de fonctionnement : 684 620, 52 €

Il est approuvé à l'unanimité.

- Le budget primitif du Camping présente :

dépenses et recettes de fonctionnement : 55 000,96 €

dépenses et recettes d'investissement : 119 514,01 €

Il est confirmé à Monsieur Roland CHAILLON que le fonctionnement en régie se poursuivra en 2013.

Il est approuvé à l'unanimité.

- Le budget primitif du SPANC présente :

dépenses et recettes de fonctionnement : 50 000,43 €

dépenses et recettes d'investissement : 9 204 €

Il est approuvé à l'unanimité.

- Le budget primitif de l'OCMACS présente :

dépenses et recettes de fonctionnement : 4000,93 €

Il est approuvé à l'unanimité.

- Le budget primitif Général présente :

dépenses et recettes de fonctionnement : 4 116 393,92 €

dépenses et recettes d'investissement : 1 063 300,91 €

Monsieur Roland CHAILLON souhaite savoir pourquoi les dépenses imprévues de fonctionnement présentent un tel montant. Il correspond en fait à 7,5 % de l'ensemble du budget. Il est précisé qu'ils seront affectés en DM 1.

Monsieur Roland CHAILLON demande ce que sont les autres charges de gestion courante; il s'agit des virements aux budgets annexes qui sont en augmentation du fait des investissements, notamment sur le camping et les ZAE.

Le budget de 20 000 € pour l'INRA ne correspond qu'à une partie de la maîtrise d'œuvre qui pourra débuter dans le courant 2013. L'ensemble de la participation de la Communauté de Communes est fixé à 200 000 € (5% des travaux) jusqu'en 2015.

Il est approuvé à l'unanimité.

- Le budget primitif des ZAE présente :

dépenses et recettes de fonctionnement : 1 195 094,44 €

dépenses et recettes d'investissement : 684 070,15 €

Monsieur Alain GUYOT précise qu'il s'agit pour la première année d'un budget lotissement avec une comptabilité de stock (classe 3).

Il est approuvé à l'unanimité.

5.7. La composition du Conseil Communautaire et du Bureau à compter du prochain scrutin municipal de 2014.

Actuellement la composition du Conseil Communautaire est la suivante : 56 délégués, Poligny a 19 sièges, 21 communes ont 1 siège et 8 communes ont 2 sièges.

Même si le seuil du scrutin de liste descend à 500 habitants avec fléchage des délégués communautaires, cela n'engendrera pas de différence au sein de la Communauté de Communes du Comté de Grimont Poligny (seule Poligny est concernée).

La Communauté de Communes peut proposer un accord local au Préfet, avec délibérations des communes (décision à la majorité qualifiée). Il est proposé de répartir sur un total de 56 sièges avec la même répartition de sièges entre les communes. cf *tableau révisé avec la population INSEE 2012*.

Les suppléants sont maintenus uniquement dans les communes qui ne disposent que d'un siège.

Sur la commune de Poligny, les noms devront être fléchés pour désigner les conseillers communautaires dans les listes lors des élections municipales.

La proposition de composition du Conseil Communautaire est approuvée à l'unanimité.

| COMMUNE | Population 2012 | Composition actuelle | Accord local 2014 |
|---------------------|-----------------|----------------------|-------------------|
| Abergement le Petit | 41 | 1T+1S | 1T+1S |
| Aumont | 430 | 2T+2S | 2T |
| Barretaine | 200 | 1T+1S | 1T+1S |
| Bersaillin | 392 | 2T+1S | 2T |
| Besain | 157 | 1T+1S | 1T+1S |
| Biefmorin | 76 | 1T+1S | 1T+1S |
| Brainans | 168 | 1T+1S | 1T+1S |
| Buvilly | 360 | 2T+1S | 2T |
| Chamole | 164 | 1T+1S | 1T+1S |
| Le Chateley | 85 | 1T+1S | 1T+1S |
| Chausseuans | 114 | 1T+1S | 1T+1S |
| Colonne | 257 | 1T+1S | 2T |
| Darboonnay | 97 | 1T+1S | 1T+1S |
| Fay en Montagne | 76 | 1T+1S | 1T+1S |
| Grozon | 483 | 2T+1S | 2T |
| Le Fied | 191 | 1T+1S | 1T+1S |
| Miéry | 147 | 1T+1S | 1T+1S |
| Molain | 126 | 1T+1S | 1T+1S |
| Monay | 134 | 1T+1S | 1T+1S |
| Montholier | 326 | 2T+1S | 2T |
| Neuvilley | 74 | 1T+1S | 1T+1S |
| Oussières | 229 | 1T+1S | 2T |
| Picarreau | 94 | 1T+1S | 1T+1S |
| Plasne | 248 | 2T+1S | 2T |
| Poligny | 4 226 | 19T+8S | 19T |
| Saint-Lothain | 460 | 2T+1S | 2T |
| Tourmont | 465 | 2T+1S | 2T |
| Vaux-Sur-Poligny | 126 | 1T+1S | 1T+1S |
| Villers-Les-Bois | 200 | 1T+1S | 1T+1S |
| Villersérine | 50 | 1T+1S | 1T+1S |
| TOTAL | 10 196 | 56T et 37 S | 56T |

6. Monsieur Gérard BOUDIER présente les dossiers débattus lors de la Commission Culture et Sports, en séance du 14 mars à 18h.

6.1. Projet culturel : validation phases 2 et 3.

Le rapport des Phases 2 et 3 a été présenté au comité technique le 28 novembre 2012 et transmis dans sa version définitive en janvier 2013. Il a été émis le souhait par le comité technique qu'une étude de rénovation des bâtiments existants soit réalisée.

Le Président présente les interrogations concernant ce dossier :

- pour le Moulin de Brainans, le chiffrage de la réhabilitation hors aménagement extérieur et toiture est évalué à un million d'euros. Cependant le Moulin de Brainans n'est toujours pas labellisé SMAC et d'importants travaux sont envisagés pour le Boeuf sur le Toit à Lons-le-Saunier. Il paraît donc nécessaire d'attendre la validation des financeurs et la labellisation effective du Moulin de Brainans par la DRAC pour entamer les travaux.

- le chiffrage du bâtiment neuf pour l'Ecole de Musique et la Bibliothèque est évalué à 6,3 millions d'euros. De plus le projet envisagé Rue des Petites Marnes est légèrement excentrer et risque de pénaliser le commerce.

Il est donc demandé aux bureaux d'étude de revoir les surfaces du projet avec l'aide des chefs de service concernés. Une réhabilitation des locaux en centre-ville peut également être envisagée à condition de trouver des solutions pour les associations qui occupent les locaux du rez-de-chaussée de la bibliothèque; d'autres pistes de réhabilitation sont également possibles en centre-ville. Le problème du stationnement demeurera cependant si cette option est retenue finalement.

Les membres du Conseil Communautaire prennent acte des éléments présentés et demandent à ce que l'étude soit prolongée par une proposition quant à la réduction des surfaces envisagées, avec une éventuelle réhabilitation de locaux en centre-ville.

6.2. Subvention de fonctionnement à l'association Promodégel.

L'association demande pour 2013, comme pour 2012, une subvention de 20 000 € pour les dépenses de fonctionnement et de 10 000 € pour le développement des projets culturels et pédagogiques.

Un nouveau directeur va être recruté en avril.

Monsieur Dominique BONNET remarque la nouvelle orientation poursuivie par le Moulin avec une nette baisse sur les achats de spectacles. En regard, les recettes sont également en baisse. Etant donné les contraintes financières pour pouvoir commander des artistes de notoriété nationale, Promodegel s'oriente vers des spectacles plus régionaux.

6.3. Subvention d'investissement pour équipement de la 2^{ème} salle de concert au Moulin de Brainans.

Suite à ce changement d'orientation, Promodegel souhaite réhabiliter la salle « club » du Moulin, pour pouvoir accueillir des groupes de façon plus intimiste et adaptée à un public moins nombreux.

Les travaux sont de 72 570 € il est demandé 7257 € de subvention exceptionnelle à la Communauté de Communes pour pouvoir financer ce projet.

Il est souligné par Monsieur Gérard BOUDIER que d'importants efforts sont faits pour diminuer les frais de fonctionnement et l'endettement de la structure.

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, la subvention de fonctionnement à l'association Promodegel, ainsi que la subvention d'investissement pour l'équipement de la saie « club ».

6.4. Subvention de fonctionnement au festival littéraire « les Dyonisies » pour 2013.

La demande de fonctionnement est de 1000 € sur un budget global de 89 000 €.

La manifestation a été bien suivie par le public en 2012 et il paraît donc opportun de la soutenir.

La subvention est votée à l'unanimité.

6.5. Rénovation de la piscine de plein air : étanchéité des bassins.

Le Conseil Communautaire valide, à l'unanimité, le principe de continuer le projet technique et financier concernant l'étanchéification des bassins et des canalisations d'amenée d'eau.

6.6. Attribution d'un fonds de concours à la commune de Chamole pour réhabilitation de la chapelle et aménagement en lieu culturel.

La demande de subvention porte sur un montant de 26 361 € pour les phases 1 et 2 de la réhabilitation qui concernent la réhabilitation extérieure de la Chapelle.

L'exécutif et la commission proposent un montant de subvention de 21 117 € correspondant à 5% du montant total de l'investissement.

Le Président rappelle que cette chapelle est désaffectée du culte, ce qui permet à la Communauté de Communes de participer à sa réhabilitation.

La subvention est attribuée à l'unanimité.

Questions et informations diverses

➤ **Compétence déneigement** : il est impossible de dissocier cet élément de la compétence voirie qui doit être transmise dans son ensemble. Cette question pourra être discutée à moyenne échéance.

➤ **La commission sport du Conseil de Développement du Pays** avait fait un important travail concernant le fonctionnement des associations sportives du Pays. Elle avait proposé qu'un référent sport soit recruté par les trois communautés de communes afin d'enseigner des pratiques sportives dans les écoles et faire de la formation des éducateurs dans les clubs. La Communauté de Communes avait indiqué, comme celle de Salins, que cela n'était pas une priorité. Monsieur GUINCHARD a indiqué dans un récent article ne pas comprendre « l'immobilisme des deux communautés de communes Salins et Grimont » et a adressé un nouveau courrier à la Communauté de Communes.

Le Président indique qu'il semble difficile de justifier un temps plein à l'année pour cette activité. Monsieur Roland CHAILLON ajoute que le temps du référent serait très morcelé et donc mal utilisé entre les différents clubs des trois territoires et qu'un tel profil de poste demande des compétences extrêmement diversifiées et donc difficilement réunissables en une seule personne.

➤ Monsieur Jean-Louis DUFOUR remercie pour le vote du fonds de concours. Il informe que le **SICTOM de Champagnole** a transmis un compte-rendu du comité de pilotage de la redevance incitative du SICTOM de Dole dans lequel il est indiqué que les communes de la Communauté de Communes du Comté de Grimont Poligny intégreront le SICTOM de Champagnole en 2014. Cette information n'a pas été soumise à la Communauté de Communes et des recherches vont être effectuées.

NDLR : sur ce dernier point et renseignement pris auprès du Sictom Dole : le compte-rendu en question est un document de travail interne qui n'a pas vocation à être diffusé. Toutefois, il est vrai que le comité de pilotage qui travaille à la mise en œuvre de la redevance incitative va proposer au Conseil Syndical d'envisager un retrait de la Communauté de Communes au titre des 4 communes. La raison en est que l'instauration de la redevance incitative passe par l'équipement des bacs poubelle avec un système de puce pour mesurer le nombre de passage, le poids... Cette proposition est annoncée comme devant être faite prochainement à la Communauté de Communes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H20.

Le secrétaire de séance,



Eric TOURNEUR



Le Président,



Jean-François GAILLARD